

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COLLECTIF
DU CONSEIL DE QUARTIER**
Centre Ville
DU 7 février 2012 à la maison des associations

Présente élue : Fabienne Vansteenkiste

Ordre du jour :

- 1 . Commission « communication »
- 2 . Commission « environnement et cadre de vie »
- 3 : Commission « transports et circulation »
- 4 : Commission « vivre ensemble »
- 5 : Préparation de la réunion plénière du 27 mars 2012

1. Commission “communication”

- Le site internet du conseil de quartier est finalisé (cdqcentrevillemontreuil.yolasite.com). Afin de remplir la page sur les projets du conseil de quartier en cours et d'en informer le public, les membres du collectif sont invités à envoyer l'intitulé de ces projets soit à l'adresse du conseil de quartier (cdq.centreville@gmail.com qui a été modifiée sans consultation du collectif), soit à l'adresse des membres de la commission “communication”.
- Blog des conseils de quartier : une réunion s'est tenue lundi 6 février avec 3 conseils de quartier “pilotes” (Villiers Barbusse, Bas Montreuil et Centre ville), le webmaster de la municipalité et S.Baste. Il s'agit de créer un site et/ou un blog à destination des conseils de quartier et indépendant du site internet de la ville. Le cahier des charges est déjà rédigé, un prestataire informatique rétribué a déjà constitué une maquette. Un stage sera organisé pour former un ou deux représentant(s) des conseils de quartier “pilotes” au logiciel permettant d'utiliser le blog. H. Rique sera informé que Yann participera à ce stage.
- Lieu des réunions du collectif : l'antenne G. Lauriau est réservée les mardi à l'usage d'une association. Le collectif se réunira à la Maison des associations jusqu'en juin, à cette date il faudra réserver l'antenne G. Lauriau pour reprendre la salle à la saison suivante en septembre.

2. Commission “environnement et cadre de vie”

Un entretien avec J. Pillon s'est déroulé à l'antenne de quartier sur certains dossiers :

- Accessibilité des locaux aux personnes handicapées, notamment pour les logements : J. Pillon se renseigne sur l'accessibilité des espaces publics ;
- Nuisances : ce dossier relève de la compétence de la communauté de commune qui diffuse l'information sur le tri sélectif ; quant aux nuisances sonores rue Franklin dues au passage des cars, J. Pillon s'engage à sensibiliser l'hôtel ;
- Le square derrière l'Eglise en espalier est assez dégradé (aménagements volés ou cassés). A l'instar du projet de réaménagement du square Papa Poule il faudrait le réaménager, en se rapprochant d'une école d'urbanisme pour réaliser ce projet ;
- Parking utilisé derrière l'Hôtel de ville : pas d'info sur un projet d'aménagement de cet espace ;

- L'espace derrière le commissariat appartient à l'OPHLM. Il y avait un projet de création d'espaces verts mais le commissariat l'utilise comme parking : J. Pillon se renseigne ;
- Immeuble déconstruit de l'ancienne boulangerie à l'angle du bvd PV Couturier et de la rue de l'Eglise : F. Vansteenkiste précise qu'au vu de difficultés juridiques (le terrain appartient toujours au propriétaire défaillant) seul un projet de jardin éphémère pourra être réalisé sur cet espace (une couche de terre et un cheminement en gravillon (la déconstruction de l'immeuble a coûté 300 000 euros). Les palissades entourant le terrain seront enlevées début mars ;
- Cheminement entre les écoles Diderot 1 et 2 : il serait intéressant de développer le point de vue du Conseil de quartier à ce sujet ;
- Projet fleurissement des rues du Centre ville : non développé faute de temps.

3. Commission "Transport et circulation"

F. Vansteenkiste est venue répondre aux problématiques de la commission, dont certaines sont illustrées par des photos prise par le CDQ :

- Carrefour dangereux à l'angle des rues Walwein et Rosny : il n'est pas prévu de revoir le sens de circulation car c'est un problème de non-respect du code de la route ; F. Vansteenkiste précise que les agents municipaux verbalisés paient leurs contraventions à titre personnel ;
- Circulation trop dense dans la rue Lucie Aubrac : il faudrait remettre des bornes, F. Vansteenkiste se renseigne s'il s'agit d'une voie privée ; les problèmes de circulation dus à la vitesse excessive des bus est évoquée (un accident a même impliqué un enfant) ;
- L'élue constate une diminution du nombre d'accidents de la route dans zone urbaine car la vitesse est de plus en plus limitée ;
- Le sens de circulation de la rue Buffon n'est pas en double sens mais en sens unique ;
- Projet immobilier "Ilot de l'Eglise" : la sortie de garage des véhicules est prévue rue de la Convention ;
- Panneaux commerciaux sur la voie publique : depuis le 1^{er} janvier 2012 la municipalité ne délivre plus d'autorisation de ce type aux commerçants, qui doivent retirer leurs panneaux. Une campagne de prévention à l'attention des commerçants sera mise en oeuvre par les services municipaux avant verbalisation ;
- Le bvd PV Couturier est particulièrement encombré : en septembre les places de stationnement sur ce bvd seront supprimées (le parking souterrain devant la Mairie sera ouvert) ; F. Vansteenkiste précise que les trottoirs doivent faire au minimum 1,40 m ;
- Problèmes de la rue Franklin dus aux livraisons des commerces, bus et autocars déposant les clients de l'hôtel : un terre plein central sera érigé afin de supprimer tout stationnement sauvage des cars à cet endroit, par contre une solution doit être trouvée pour faire stationner ces cars juste en face de l'hôtel ;
- Pour signaler tout problème sur la voie publique (poteaux cassés par exemple) les habitants sont invités à utiliser le service "SESAM" par internet sur le site de la Mairie ou par téléphone au 01 48 70 66 66 de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi ;

– Rue Pépin dégradée : il faudrait remettre les poteaux cassés, en rapprocher certains et refaire des contrôles de vitesse.

4. Commission “vivre ensemble et initiatives diverses”

Non évoquée faute de temps

5. Préparation de la réunion plénière du 27 mars 2012

Non évoquée faute de temps

Prochaine réunion du collectif le mardi 6 mars à 20H30 à la Maison des associations.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier